

Développement Durable
Responsabilité Sociétale des Organisations

Enquete

La gestion des dechets de bureau



Mai 2013





En France, le parc immobilier de bureaux recouvre plus de 180 millions de m² et génère quotidiennement des quantités de déchets impossible à quantifier précisément.

Fidèle à son engagement, Riposte Verte a de nouveau mené l'enquête (réalisée en 2011) pour recueillir des données concrètes sur nos pratiques quotidiennes et alimenter le débat.

Cette année, en partenariat avec Ecologic (éco-organisme dédié à la récupération, au recyclage et à la valorisation des DEEE) et le CNIID (Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets), nous tenons à rappeler à tous la hiérarchie de gestion des déchets en vigueur en Europe : 1. Prévention ; 2. Réemploi ; 3. Recyclage ; 4. Valorisation ; 5. Élimination.

Cette obligation (réglementaire) de respecter cette hiérarchie concerne toutes les organisations tertiaires. Mise en œuvre avec une maîtrise des consommations, l'effet recherché est de favoriser l'émergence d'une économie circulaire.

Soyez donc nombreux à profiter de ces résultats et à vous engager pour une gestion (éco)responsable de vos déchets.

Patrice Besnard

Président

Association Riposte Verte

SOMMAIRE

- En intro p 3
- L'analyse p 4-7
- Dans le détail... p 8-15
- Les commentaires p 16-17

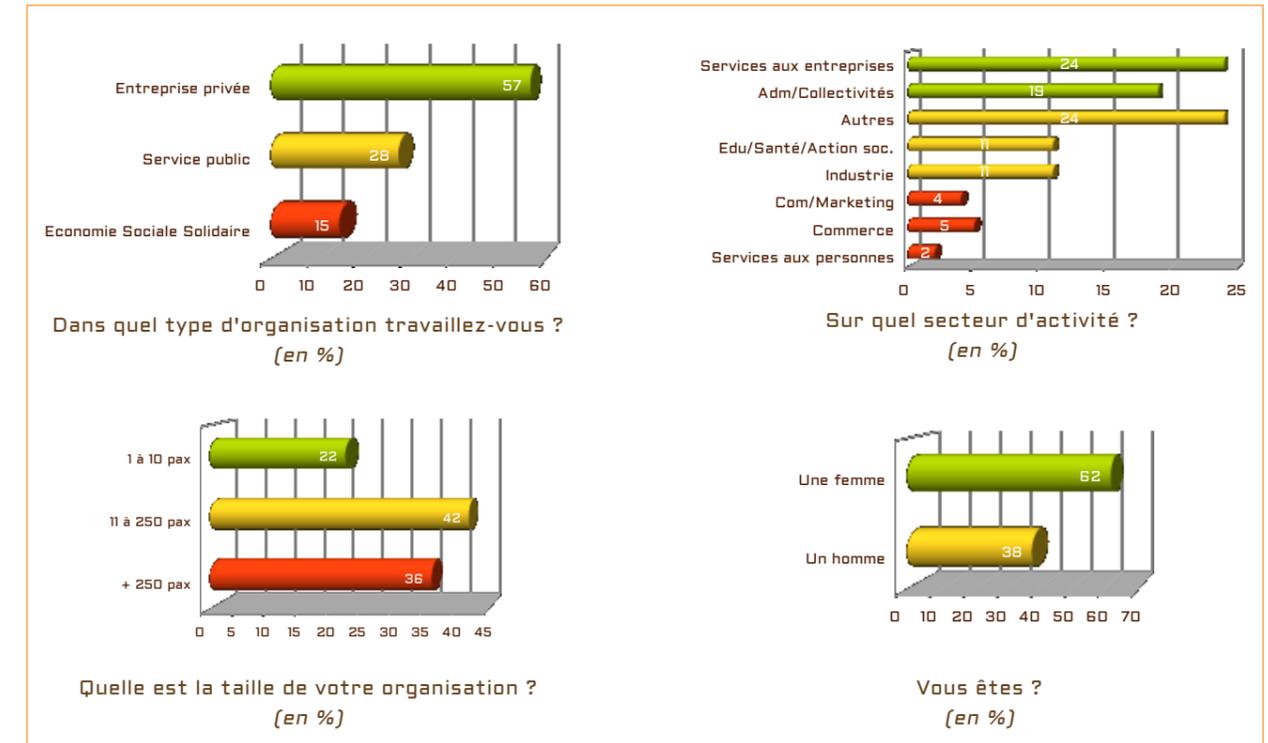


EN INTRO



PANEL

Étude distribuée par voie électronique et mise en ligne durant le mois de mars 2013, elle comptabilise au total 861 réponses (dont 629 complètes et validées).

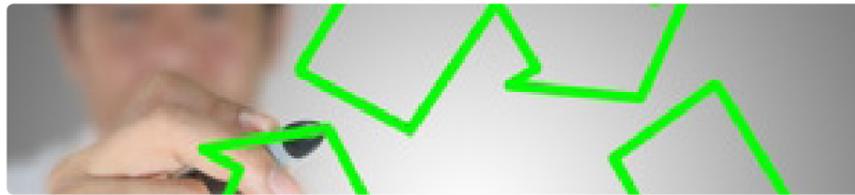


REPERES

- 120 kg** de déchets de bureau sont produits par un employé de bureau (/an)
- 96 kg** de papiers sont consommés par un employé de bureau "
- 19 kg** de papiers consommés par un employé de bureau sont recyclés "
- 80 %** d'eau sont économisés lors de la fabrication de papier recyclé
- 70 %** d'énergie sont économisés "
- 45 %** d'émission de CO₂ sont évités "
- 05 %** du papier ramette acheté sont issus "



L'ANALYSE



Generalites

Réalisée en ligne, durant le mois de mars, cette enquête comptabilise un total de 861 réponses (629 complètes et validées). Elle vise à **apporter une information, par ailleurs inexistante, sur les pratiques liées à la gestion des déchets de bureau**. L'enquête s'appuie sur un panel qui n'est pas une représentation exacte de la population « tertiaire » française mais donne des indications sur les politiques menées en la matière par les TPO, PMO et organisations de plus de 250 collaborateurs.

Notes

1. Les principaux résultats sont présentés dans l'analyse globale de l'étude et toutes les données recueillies sont ensuite livrées sans commentaires.
2. Les pourcentages de baisse () et d'augmentation () indiqués sont les variations significatives relevées par rapport aux chiffres de l'étude menée en 2011.
3. Lorsque les écarts sont significatifs, les données sont différenciées pour les trois tailles d'organisations étudiées (TPO / PMO / + de 250 collaborateurs). Les trois pourcentages sont donnés dans cet ordre entre parenthèses.



REGLEMENTATION & ACHATS : BEAUCOUP D'EFFORTS A FAIRE

Une réglementation encore largement méconnue

La réglementation applicable à une activité tertiaire concerne principalement ses déchets, il semblerait donc aisé que les organisations professionnelles connaissent les textes en vigueur. Pourtant, l'étude montre que **moins de la moitié des organisations du panel connaissent la législation environnementale dans son ensemble** (39-41-62).

À titre personnel, **seul un petit tiers des collaborateurs connaît la hiérarchie des modes de gestion des déchets en vigueur** (1. Prévention 2. Réemploi 3. Recyclage 4. Valorisation 5. Élimination) et, plus difficile, le nombre de filières concernées par la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) en France (17 au total).

Une anticipation des l'achat à généraliser

Une organisation responsable anticipera dès l'acte d'achat le traitement du déchet futur, notamment en intégrant une clause dédiée à son appel d'offre. Malheureusement, par exemple, pour les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E), **seuls 32 % des répondants déclarent intégrer de façon habituelle le traitement en fin de vie du bien acheté**, 20 % de façon occasionnelle, 20 % ne le font jamais et le dernier tiers n'est pas au courant, ce qui souligne le manque d'information (récurrent) donnée aux collaborateurs..

TRI & COLLECTE : UNE (LEGERE) AMELIORATION DES PRATIQUES

Le tri s'organise (trop) doucement...

Sans une organisation du tri en interne réfléchi et adaptée aux spécificités du site et aux procédures de collecte, toute démarche responsable et durable de gestion des déchets ne peut être performante.

Pour le papier usagé qui représente 80 % des déchets de bureau, **7 organisations sur 10 privilégient toujours la poubelle papier au poste de travail et 2 sur 10 le tri en Point d'Apport Volontaire (PAV)**.

Les bouteilles en plastique sont traitées dans 25 % des cas via la poubelle de bureau, via un PAV dans 35 % des cas et **40 % des bouteilles plastique ne sont malheureusement toujours pas recyclées** (↘ 4 %).

Pour l'aluminium les chiffres sont comparables aux bouteilles plastique (↘ 5 %) : 20 % des canettes sont recyclées au poste de travail, 34 % apportées en PAV et près d'une canette sur deux est non recyclée,

Pour le verre, si le taux global de tri ne dépasse pas non plus 60 % (56 % - ↘ 4 %), sans surprise, lorsqu'il est pratiqué, il se fait plutôt en PAV (44 %).

Et pour les déchets organiques, le tri n'est pas encore entré dans les mœurs au bureau, cependant **35 % des répondants trient leurs déchets organiques**. Pour l'instant, il est plutôt effectué par les petites organisations mais avec la nouvelle législation effective pour les gros producteurs, le taux de recyclage des grandes organisations ne peut que progresser (la restauration collective étant incluse).

Quant à l'implication des collaborateurs, la situation semble idyllique puisqu'à la question « Respectez-vous les consignes de tri ? », les trois quarts répondent « Toujours » et le dernier quart « Souvent » ! Des réponses à modérer tout de même quand on sait que **les recycleurs trouvent encore un tiers de déchets « parasites » dans les corbeilles à papier...**



Une lente amélioration des pratiques mais toujours un manque d'information

C'est une évidence mais sans collecte sélective, trier est inutile. 44 % des réponses indiquent qu'elle est assurée par la collectivité et 30 % par un prestataire spécialisé. En complément, 9% des répondants avouent ne pas savoir si la collecte sélective est assurée dans le quartier/ zone d'implantation et 17 % déclarent qu'elle ne l'est pas du tout.

Principaux déchets d'une activité de bureau, **le papier et (surtout) le carton sont, avec les ampoules, les plus recyclés (54 %)**. Pour les cartouches d'impression et les piles, les organisations tertiaires passent progressivement à la recharge (32 % et 11 %). Pour les déchets électriques et électroniques, les pratiques s'améliorent aussi doucement puisque les deux tiers (67 %) sont confiés à une entreprise spécialisée ou une association, 12 % au fournisseur et 8 % aux collaborateurs,

Derrière ces chiffres en (lente) amélioration, il apparaît qu'**un tiers des collaborateurs ne sait toujours pas ce que deviennent leurs déchets**. Pourtant, une information claire et régulière sur le devenir des déchets est indispensable pour pérenniser les efforts de tri individuels. Ainsi, si la communication interne sur les procédures de tri est jugée satisfaisante par 2 collaborateurs sur 3, informer les collaborateurs du suivi des déchets n'est toujours pas une (bonne) habitude prise par les dirigeants.

Pour conclure sur les efforts attendus, **93 % des collaborateurs en moyenne pensent qu'il est possible d'améliorer le traitement des déchets** dans leur organisation (un peu moins dans les TPE et un peu plus dans les grandes entreprises) et **97 % se déclarent disposés à changer certaines procédures de travail** pour favoriser cette amélioration.

ENTRETIEN/NETTOYAGE : QUI S'EN SOUCIE ?

Le préposé au ménage trop peu impliqué

Entre le geste de tri et la collecte, **le préposé au ménage est un acteur tout autant oublié qu'incontournable**. Si ce constat est, bien sûr, à modérer pour les TPE (qui, dans 50 % des cas, remplissent ce rôle en interne), il est globalement vrai pour les PME et les organisations de + de 250 personnes.

Avec planning détaillé et exigences environnementales sur les produits utilisés, **un cahier des charges n'est imposé que dans 17 % des cas**. A l'inverse, aucune demande particulière n'est faite dans 25 % des cas. Et, de nouveau, apparaît un manque d'information des collaborateurs qui, pour un tiers d'entre eux (28 %), ne savent toujours pas si cet acteur est (ou non) informé des procédures (responsables) à suivre.

Des produits d'entretien naturels à favoriser

Dans des proportions encore supérieures, alors qu'ils en respirent les émanations toute la journée, et ce, cinq jours sur sept, **38 % des collaborateurs ne connaissent pas les produits d'entretien utilisés** pour nettoyer leur bureau

Sans réflexion sur le sujet, les mauvaises habitudes persistent : **63 % des poubelles de bureau sont toujours « protégées » par des sacs** et **seuls 8 % des produits d'entretien sont biodégradables**. Une petite consolation tout de même, les lingettes nettoyantes jetables ne sont disponibles que dans 10 % des organisations répondantes.

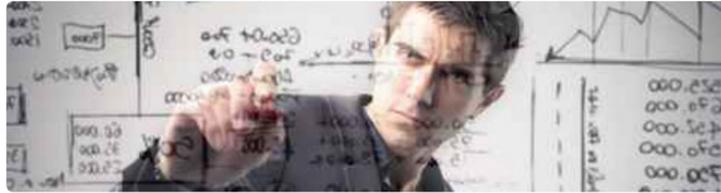
Valéry HERGOTT
Directeur
RIPOSTE VERTE

Romuald RIBAUT
Directeur Marketing
ECOLOGIC

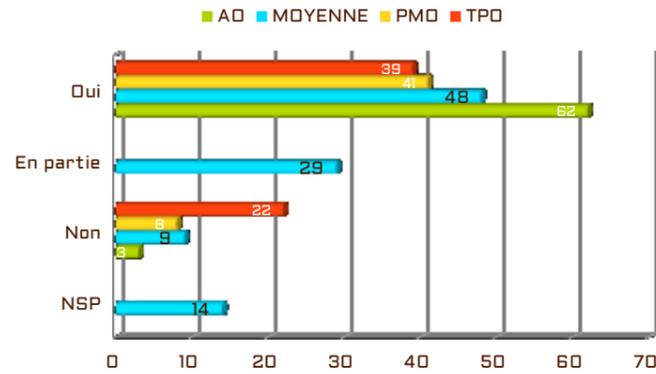
Delphine LÉVI-ALVARÈS
Chargée de mission
CNIID



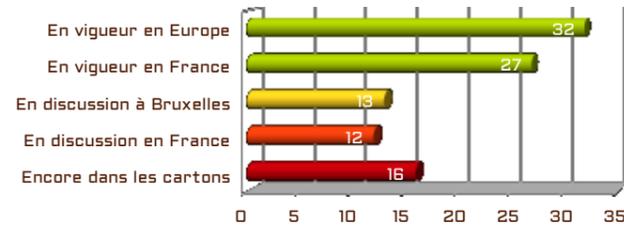
DANS LE DETAIL...



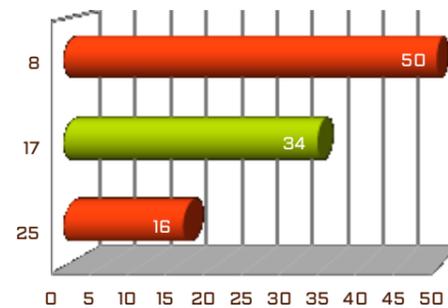
Q1. Votre organisation connaît-elle toute la réglementation applicable à ses déchets d'activité ? (en %)



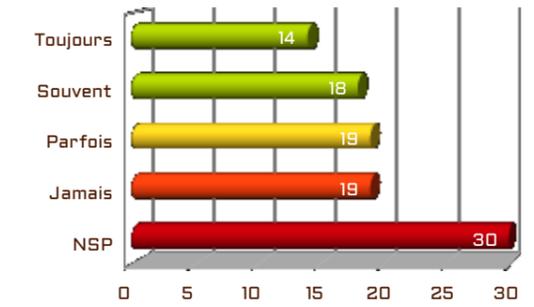
Q2. Pensez-vous que cette hiérarchie des options de gestion des déchets : 1. Prévention 2. Réemploi 3. Recyclage 4. Valorisation 5. Élimination soit actuellement :



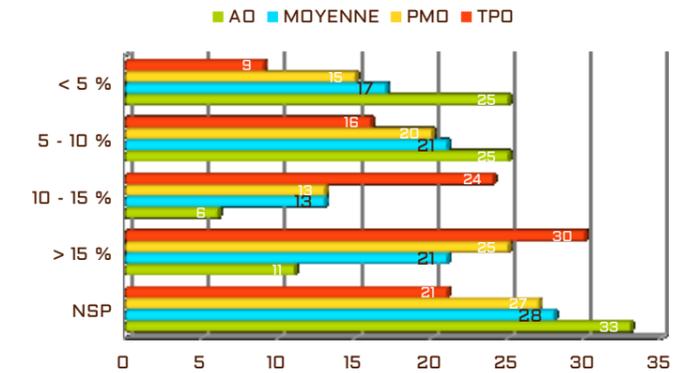
Q3. Savez-vous combien de filières sont concernées par la Responsabilité Élargie des Producteurs* (ou REP) qui rend le producteur du produit solidairement responsable de son traitement en tant que déchet?)



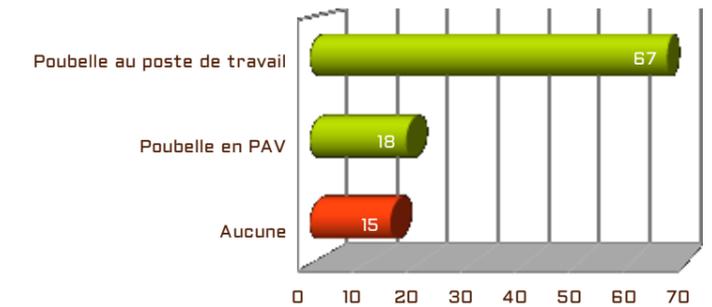
Q4. Votre organisation intègre-t-elle le traitement en fin de vie (clause « Déchets » par exemple) lors de ses achats/AD pour ses équipements électriques et électroniques ?



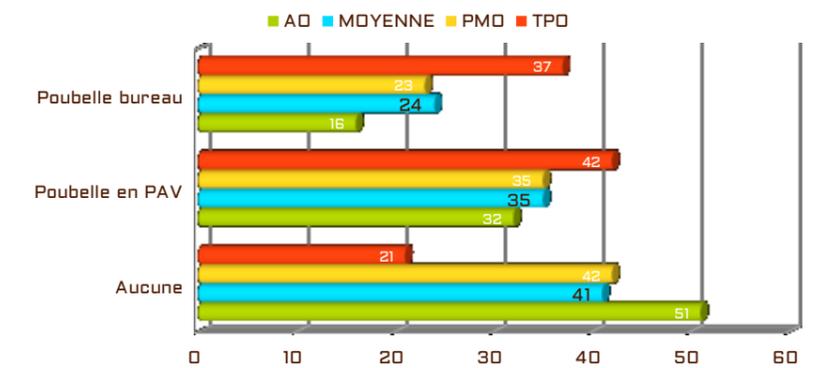
Q4.1 Auquel cas, quelle pondération attribuez-vous à ce critère dans le choix final de l'équipement/prestataire ?



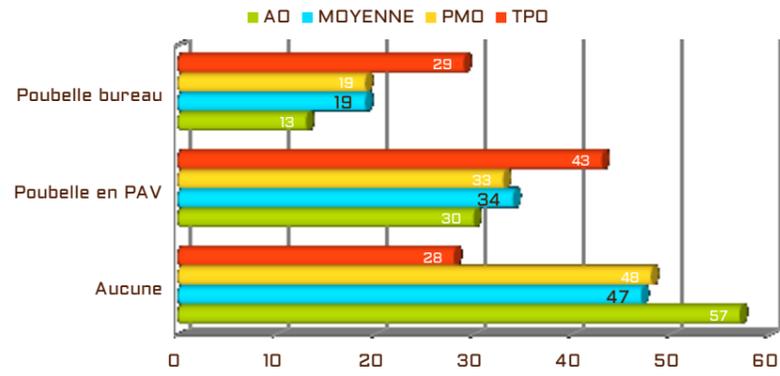
Q5. Quelle poubelle est utilisée pour Papier/carton ?



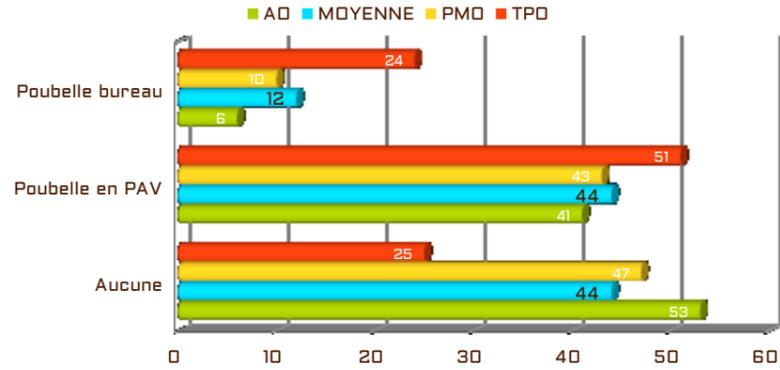
Q5.2 Bouteilles plastique ?



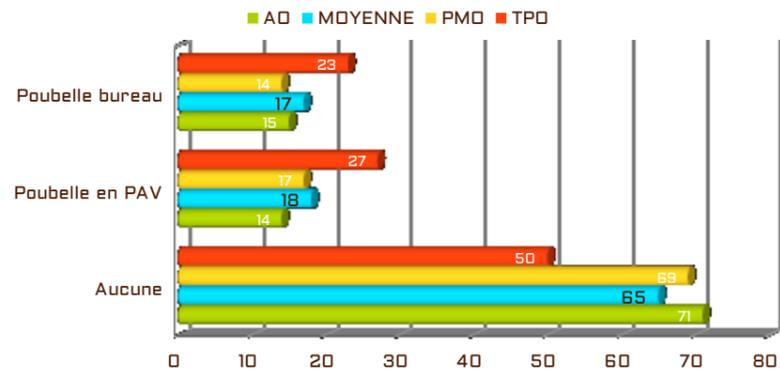
Q5.3 Canettes aluminium ?



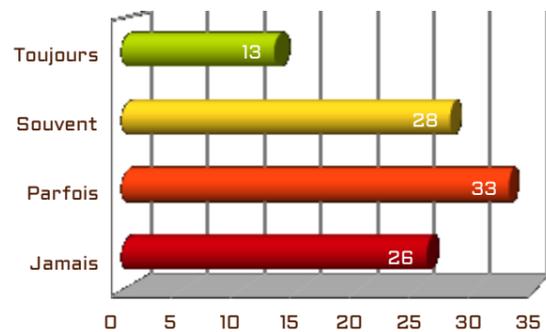
Q5.4 Verre ?



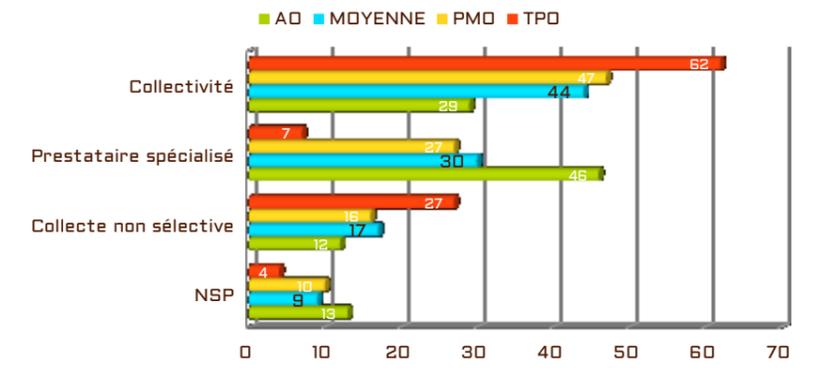
Q5.5 Déchets organiques ?



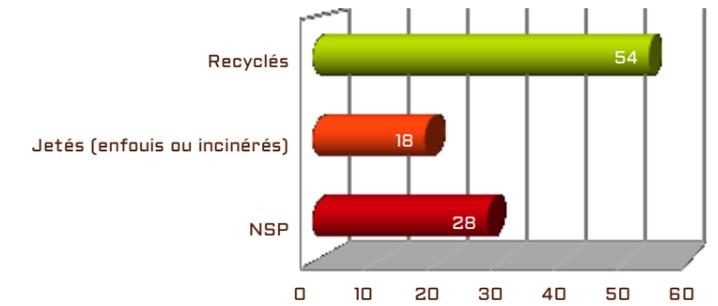
Q6. A titre personnel, respectez-vous les procédures de tri recommandées ?



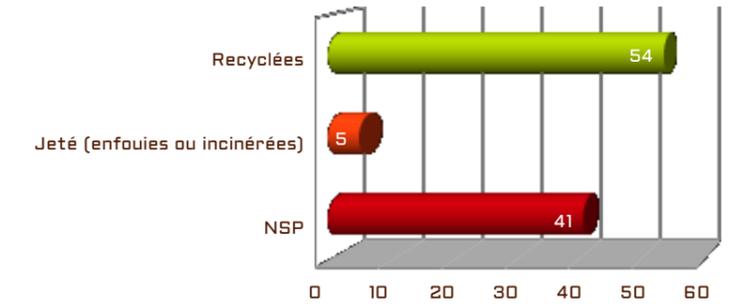
Q7. Qui assure la collecte (externe) sélective des déchets ?



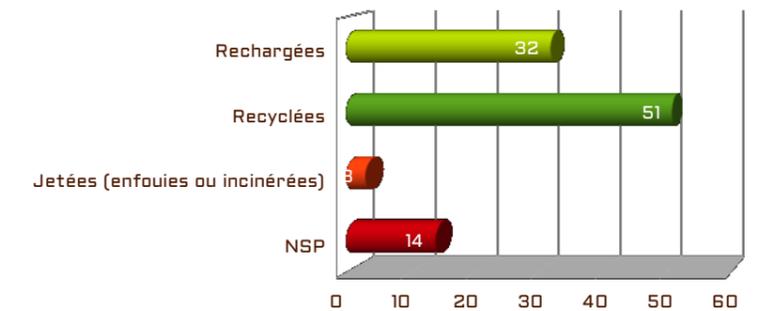
Q8. Quel traitement est apporté aux...
Papiers / cartons ?



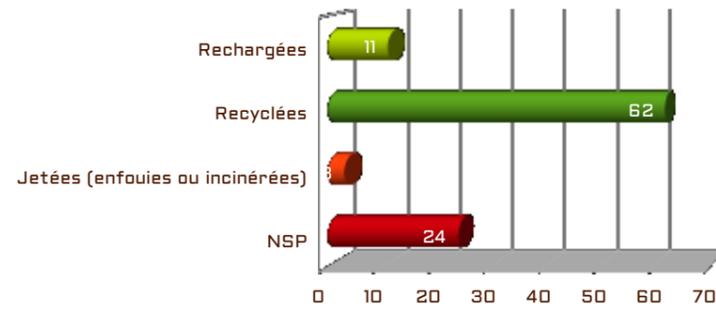
Q8.2 Ampoules (dont les néons) ?



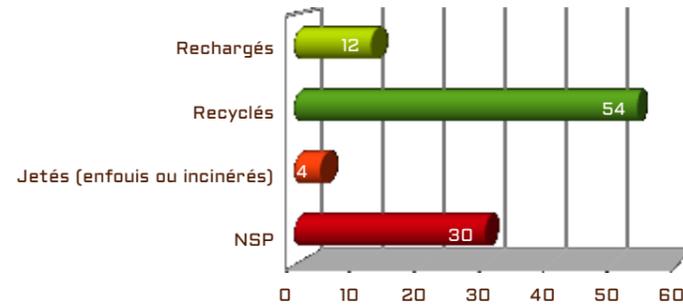
Q8.3 Cartouches d'impression ?



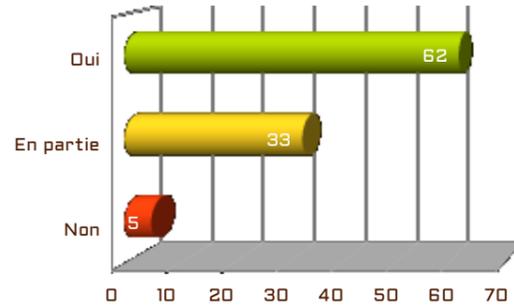
Q8.4 Piles ?



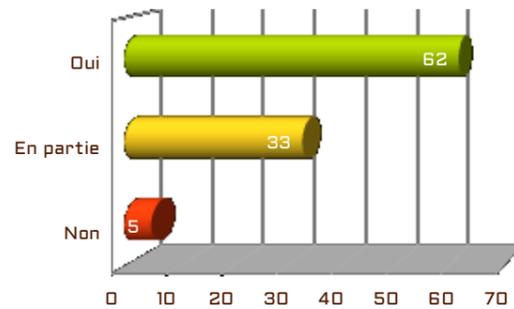
Q8.5 DEEE (PC, écrans, tél...)?



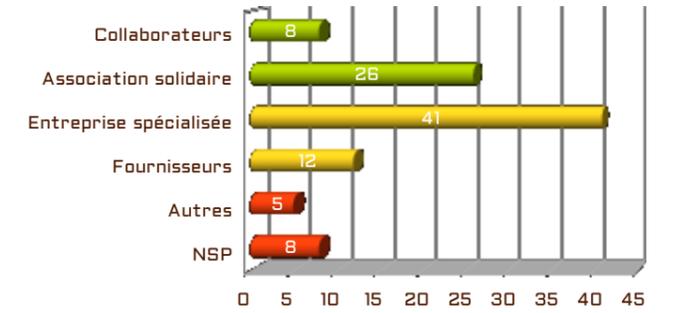
Q9. Les procédures internes de traitement des déchets sont-elles claires et connues de tous grâce à une bonne com' interne ?



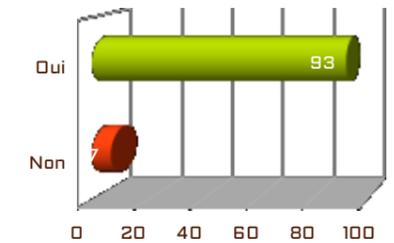
Q10. Le matériel informatique est principalement recyclé auprès de ?



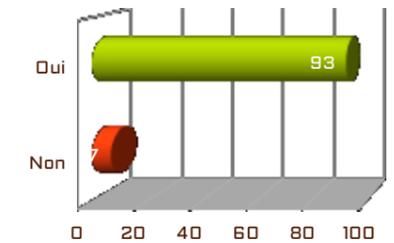
Q11. Le matériel informatique est principalement recyclé auprès de ?



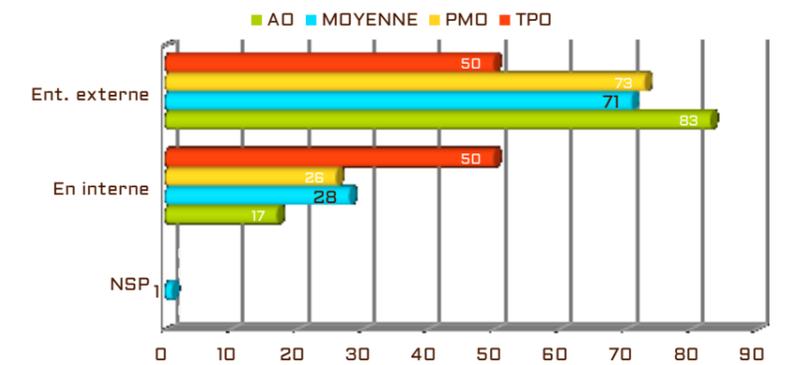
Q12. Pensez-vous que l'on puisse améliorer (ou instaurer) le tri des déchets en interne ?



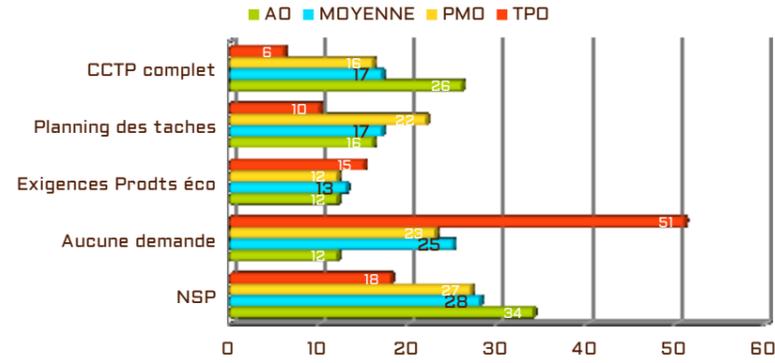
Q13. Seriez-vous disposé à changer certaines de vos procédures de travail pour améliorer le système de tri ?



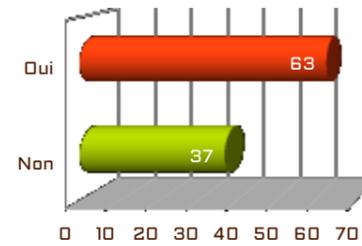
Q14. Comment est assuré l'entretien/nettoyage /ménage ?



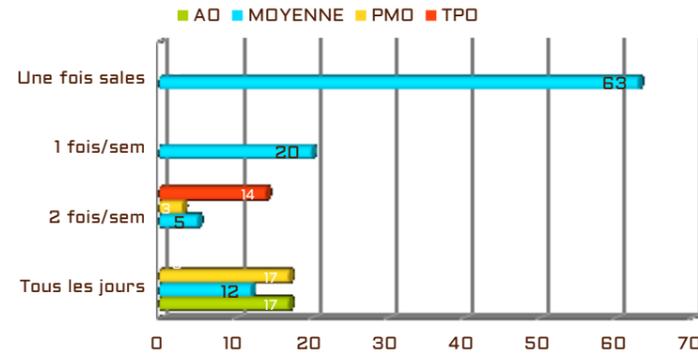
Q15. Est-il fourni...



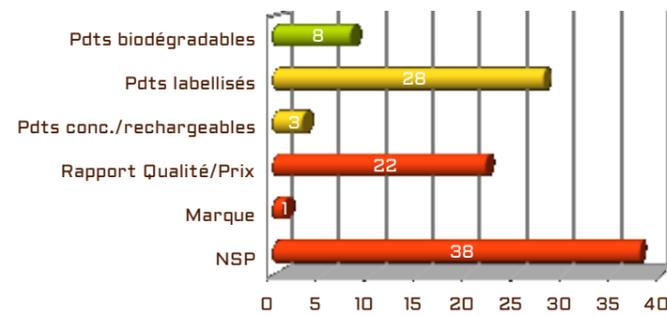
Q16. Les poubelles de bureau sont-elles « protégées » par des sacs en plastique ?



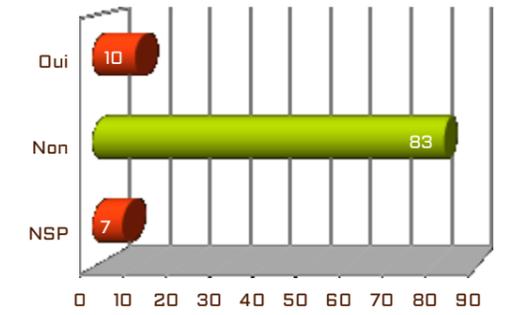
Q17. Avec quelle fréquence sont-ils changés ?



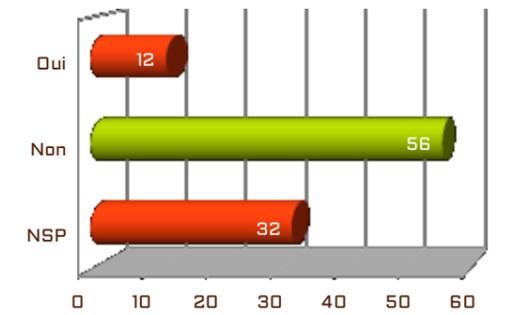
Q18. Quel critère de choix principal détermine l'achat des produits d'entretien ?



Q19. Utilisez-vous des lingettes nettoyantes au sein de votre structure... à disposition de tous ?



Q20. Utilisez-vous des lingettes nettoyantes au sein de votre structure... pour les employés de ménage ?



LES COMMENTAIRES



REPONSE 76

Privilégier l'intégration de la contrainte recyclage-revalorisation dans le prix de vente (via une taxe pollueur-payeur répercutée à 100 %); mon entreprise étant assez rationnelle sur le plan économique, l'impact sur l'évolution de nos pratiques serait immédiat. A ce jour, il est difficile de demander à une personne morale du secteur tertiaire à Paris d'avoir une conscience environnementale très développée. Désolé.

REPONSE 108

Je suis Responsable environnement : bcp d'efforts de sensibilisation pour un résultat en amélioration mais sur la durée...

REPONSE 186

Au sein de mon entreprise, chacun importe ses pratiques personnelles en matière de gestion des déchets, avec forcément de grandes disparités, et parfois des conflits. Aucune politique n'est formulée par la direction, aucune volonté n'est affichée. Les suggestions sont possibles mais jamais suivies d'effets.

REPONSE 270

Notre société emploie près de 70 personnes (...), les bureaux sont en open space ce qui rend l'accès à l'unique poubelle de tri de papier relativement facile (en plein milieu). Nous disposons d'une salle de repas dans laquelle nous déjeunons et qui dispose des poubelles de tri (papier, bouteille et verre) mais pas de valorisation pour les déchets organiques. Les habitudes ont la vie dure mais petit à petit on arrive à sensibiliser les gens !

REPONSE 352

Le tri, sa valorisation, son acheminement, son retraitement sont des sujets complexes... Qui ennuient (non engagement) et coûtent (TEOM, taxes spécifiques) aux particuliers, entreprises et collectivités... Les "engagés" ou "concernés" se sentent un "peu seuls" malgré l'urgence, le besoin, la réglementation qui existent aujourd'hui... C'est un enjeu majeur. L'important aussi est le déchet non créé (moins d'emballages, de sous vides, etc...). Merci

REPONSE 367

A ma connaissance, la ville n'organise pas de tri pour les entreprises hors de zones réservées, étant en centre ville, nous n'avons accès qu'au tri "ménager" mais la ville ne nous donne pas de poubelle spécifique "tri recyclable" car nous sommes une entreprise.

REPONSE 449

Les produits d'entretien sont le vinaigre blanc et un produit multiusages fabriqué par nos soins.

REPONSE 560

Il serait bon d'obliger les communes qui ont des immeubles de bureaux de proposer le ramassage sélectif de déchets et mettre à disposition des poubelles appropriées : verre - papier - déchets organiques - et d'engager des concertations avec les entreprises pour optimiser ce tri. Nous sommes très en retard là-dessus. (...)

REPONSE 767

En fait je ne sais rien de la gestion des déchets au sein de mon entreprise, je peux juste dire que je n'ai jamais constaté quoi que ce soit en termes de démarches de recyclage. (...)

REPONSE 802

Dans mon entreprise, le plan pour le tri des déchets est prêt mais il n'existe aucune volonté de la direction de l'appliquer. (je suis responsable HSE)

REPONSE 943

Notre établissement -un hôpital- a mis en place 34 filières de tri de ses déchets et continue à en chercher de nouvelles (compostage alimentaire...). Par contre, l'entreprise de mon mari ne se comporte pas comme une structure responsable d'un point de vue environnemental. Il faut dire que les actionnaires sont des fonds de pension US et néerlandais qui n'ont qu'un seul but : le profit immédiat.



POUR UNE RIPOSTE SOLIDAIRE



Prix Nobel de la paix 2007, le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat) ne cesse d'avertir que la planète est en danger du fait :

- du réchauffement climatique,
- de la raréfaction des ressources en eau potable,
- de la pollution localisée des sols
- de la perte de biodiversité...

et que les activités humaines en portent la responsabilité.

L'heure est donc aux engagements individuels et collectifs pour inverser la tendance et agir en citoyens (éco)responsables dans toutes nos activités (personnelles et professionnelles).

Fondé en 2008 par l'association Riposte Verte, l'Observatoire du Bureau Responsable est soutenu par le Fonds Social Européen (FSE), reconnu par le Label Agenda 21 en Essonne et partenaire du WWF-France (co-fondateurs du Comité PAP50).

Indépendant, l'Observatoire s'est donné pour mission de proposer une information accessible à tous : pouvoirs publics, dirigeants d'entreprises, élus d'associations ou de collectivités, simples collaborateurs, etc.

Toutes nos études sont téléchargeables, libres de droit et peuvent être reprises (après une simple notification par courriel) pour favoriser leur diffusion et la prise de conscience individuelle et collective nécessaire au changement des pratiques et des mentalités.



ASSOCIATION RIPOSTE VERTE

Tel. : 0970 408 700 - contact@riposteverte.com

riposteverte.com

